



Bar-le-duc, mardi 26 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04484

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.0 m)**

**- à partir du 01/08/2022 à 07:00**

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**
entre les pk 31,767 (écluse n°52 de Revigny) et pk 3,314 (Ecluse n°70 de ST ETIENNE)

Commentaire :

En raison de la baisse de la ressource en eau , mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que le mouillage sur le secteur de l'écluse n°52 de Revigny à l'écluse n°70 St ETIENNE de VITRY En Perthois versant Marne passe de 2,20 m à 2,00 m à compter du 01 août 2022.

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau devront se conformer aux instructions qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX
Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Laurent LEMOINE